

D.E.S DE PEDIATRIE

Durée : 4 ans

I. Enseignements (environ 250h)

A. Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en pédiatrie.
- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en pédiatrie.

B. Enseignements spécifiques

- Développement de l'embryon et du fœtus ; prévalence de la prématurité et de l'hypotrophie à la naissance
- Croissance et développement somatique, sensoriel et psychologique normal et pathologique du nourrisson et de l'enfant
- Puberté et sexualité de l'enfant et de l'adolescent
- Alimentation et nutrition du nourrisson et de l'enfant
- Pharmacologie (métabolisme, posologie, action et toxicité) des médicaments usuels en pédiatrie
- Explorations fonctionnelles en pédiatrie
- Morbidité et mortalité périnatale et infantile dans le monde
- Épidémiologie, physiopathologie, anatomopathologie, diagnostic, pronostic et traitement des maladies du fœtus et du nouveau-né, du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent
- Protection maternelle et infantile, organisation des naissances et prévention de la prématurité et de l'hypotrophie
- Prévention et prise en charge des malformations, des maladies génétiques, des handicaps et de la maltraitance chez l'enfant ; diagnostic anténatal et dépistage néonatal
- Programmes de vaccination
- Organisation et prise en charge de la douleur chez l'enfant et des urgences médico-chirurgicales pédiatriques.

II. Formation pratique

- 5 semestres dans des services agréés pour le D.E.S de pédiatrie, dont 4 au moins doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés. Ces semestres doivent être effectués dans au moins 2 services ou départements différents. Durant ces 5 semestres, le candidat doit avoir validé au moins 1 stage de six mois dans une unité de pédiatrie générale, dans une unité de néonatalogie et dans une unité spécialisée dans les urgences (service de réanimation pédiatrique ou service de pédiatrie d'urgence ou prise de vingt-six gardes formatrices dans des unités de réanimation pédiatrique).
- 1 semestre dans un service agréé pour les D.E.S de pédiatrie, de génétique, de gynécologieobstétrique et gynécologie médicale ou de santé publique et médecine sociale
- 2 semestres dans des services agréés pour d'autres D.E.S que le D.E.S de pédiatrie ou pour des D.E.S.C.